



Bourg-en-Bresse, le 03 novembre 2022

Pays de Gex Agglomération
Service Urbanisme
M. le Président
135 avenue de Genève
01170 GEX

Objet : Avis PPA de FNE Ain / PLUiH - Déclaration de projet n°2 - DOSSIER ET REUNION EXAMEN CONJOINT

Monsieur le Président,

En prévision de la réunion du jeudi 3 novembre 2022, nous pouvions espérer que des réponses appropriées seraient proposées suite aux diverses observations émises depuis la mise en concertation de ce projet.

Nous sommes déçus de ne constater aucune modification au **projet** alors que celui-ci se révèle complètement **anachronique**. La crise climatique est une évidence démontrée un peu plus à chaque nouveau rapport du GIEC.

Un **changement de paradigme** est nécessaire pour faire face à l'urgence climatique. Nous constatons que de nombreux.euses élu.e.s du bassin genevois (en France comme en Suisse), ont encore une vision centrée sur le développement économique du territoire, vers le « toujours plus ».

Nous avons apprécié la validité des observations présentées par :

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (**MRAE**).
- Tout autant que celles présentées par la **Commune de Mijoux**.
- L'association **ATENA Pays de Gex**, membre de FNE Ain a également émis une évaluation sérieuse.

Il est nécessaire de souligner qu'il est regrettable que le projet n'ait pas été retravaillé pour tenir compte de ces observations et des évolutions fondamentales du climat. Dans la rédaction du projet, certaines phrases sont ambiguës en laissant croire qu'une compatibilité avec des normes requises a été atteinte alors que les aménagements proposés restent incompatibles avec la situation en 2022.

Les élu.e.s ont la responsabilité d'accompagner voire d'anticiper les changements de société nécessaires. La loi Climat et Résilience d'août 2021 a fixé un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Dès aujourd'hui, il est demandé aux territoires de baisser de 50%, (d'ici à la fin de la décennie) le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. ain@fne-aura.org

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

<https://www.fne-aura.org/ain/>

A l'échelle locale, le PLUiH fixe des limites à l'urbanisation de notre territoire. La multiplication des demandes de modification pose question : on observe une accumulation de « petites » artificialisations non prévues au PLUiH et qui vont à l'encontre de ses objectifs. Toutes les zones naturelles (N...) doivent être préservées.

Le SRADDET a notamment pour objectifs :

- Garantir la cohérence entre urbanisme et déplacements.
- Réduire les émissions de GES pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Réduire de 23 % la consommation d'énergie de la région.

Il est urgent de réduire drastiquement nos émissions de GES, qu'ils soient directs ou indirects. Quand le dossier évoque des équipements électriques donc sans émission de CO₂, **il ne s'agit que des émissions locales directes et non des émissions indirectes**, sans parler des émissions liées aux déplacements des visiteurs.

Dans cette vision, pour permettre l'accès au site, il nous paraît indispensable de mettre en place **un service permanent de transports collectifs, sous forme de navettes et de lignes régulières** (depuis Ferney, Gex, Mijoux, Bellegarde...) afin de réduire la pollution créée par la circulation et les espaces dédiés aux parkings de véhicules. **Ainsi des aménagements peuvent être réalisés sans augmentation de l'espace actuel.**

La surface au sol de l'urbanisation peut également être limitée en développant plusieurs niveaux comme cela est déjà prévu pour certains. Les normes de construction des bâtiments doivent être strictes pour limiter la dépense énergétique.

Une extension de la zone 1AUT actuelle n'est ainsi absolument pas justifiée. Le projet prévoit d'utiliser un secteur placé en **zone Np** (zone naturelle protégée) par le PLUiH pour réaliser de nouveaux aménagements. Il faut pour cela modifier le zonage en **déclassant le secteur en zone 1AUT** (zone à urbaniser à des fins de tourisme).

Il est d'autant plus indispensable de préserver la biodiversité qu'elle nous aidera à faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Non seulement les arbres piègent le carbone de façon durable mais c'est le bon fonctionnement des écosystèmes dans leur ensemble qui doit être garanti. Si l'humain est souvent au centre de nos préoccupations, il n'est pas au centre des équilibres naturels. **Nous devons nous adapter à ce que la nature peut offrir de façon durable.**

La question de la ressource en eau doit être évoquée. Utiliser de grandes quantités d'eau pour un hôtel haut de gamme, un spa, etc. est déraisonnable face aux sécheresses que nous sommes amenés à connaître de plus en plus dans les années à venir. Qui plus est, les constructions du col de la Faucille sont alimentées par l'eau du lac des Rousses alors que le département du Jura est déjà en grande précarité hydrique.

Accroître le développement économique pour viser la viabilité économique du site l'été afin de compenser le manque de neige l'hiver ne constitue plus une réponse pertinente face à la crise climatique. Des équipements déjà installés récemment : tyrolienne XXL, forêt magique « Sous l'œil de la Vouivre », etc., consommateurs d'énergie sont inadaptés. Le projet prévoit le développement **d'activités quatre saisons ludiques** : piste de luge tubing été / hiver, tyrolienne à virages, 2 tapis de remontées mécaniques, piste de luge et piste de luge utilisables comme espace ludique l'été, espace de pique-nique, etc.

Les évolutions énergétiques récentes accentuent le caractère désuet et dépassé de ces installations.

Il serait souhaitable que la **Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura** se dote d'une Maison de la Réserve, adaptée aux horaires et aux besoins d'information et d'animation des usagers de loisirs en remplacement de l'espace actuel dans les locaux de la CAPG (espace malheureusement réduit et fermé les weekends).

Le projet actuel prévoit **des locaux de services** destinés à l'accueil et au stockage de matériel ; des commerces; un gîte « nouvelle génération », des hébergements « insolites », un hôtel 4 étoiles, un spa, l'OT; service sanitaires, salle hors sac, etc.

L'actualisation du projet nécessitera vraisemblablement une adaptation de la prévision actuelle !

La détermination des usagers potentiels, de leurs besoins et choix d'activités, de loisirs, est absente de cette étude. L'agglomération Grand Genève comme les régions françaises permettent d'entrevoir un potentiel important. **Cette partie de l'étude, tout autant que la recherche sur les types d'activités qui pourront constituer les formes de jeux et de détente, dans l'avenir, reste à entreprendre.**

Ce projet pose une question de principe : **quels loisirs faut-il promouvoir pour faire face aux enjeux actuels ?**

Ceux proposés ici ne sont plus du tout adaptés. Ce type de développement était valable pour les humains il y a 30 ans (mais déjà non favorable à la nature). Aujourd'hui, il est hors sujet.

Il est indispensable de penser l'aménagement pour les loisirs car la population a besoin de nature donc les gens iront de toute façon. Prévoir où et comment les accueillir.

S'orienter et proposer un **projet alternatif** avec:

- Une Maison de la Réserve
- Des sentiers didactiques, expériences sensorielles, etc.
- Moins de parkings pour réaliser des aménagements sur l'espace existant. En échange, mettre en place des navettes (depuis Gex / Mijoux) avec une fréquence suffisante.

En conséquence, FNE Ain émet un avis défavorable

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

FNE Ain
France Nature Environnement Ain
44 av. de Jasseron - 01000 BOURG EN BRESSE
04 74 21 38 79 - ain@fne-aura.org
www.fne-aura.org/ain/

Lucile HANOUIZ
Co-Présidente
FNE Ain

